



La CFDT vous informe



Sopra Banking Software



SBS PRIMEURS



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

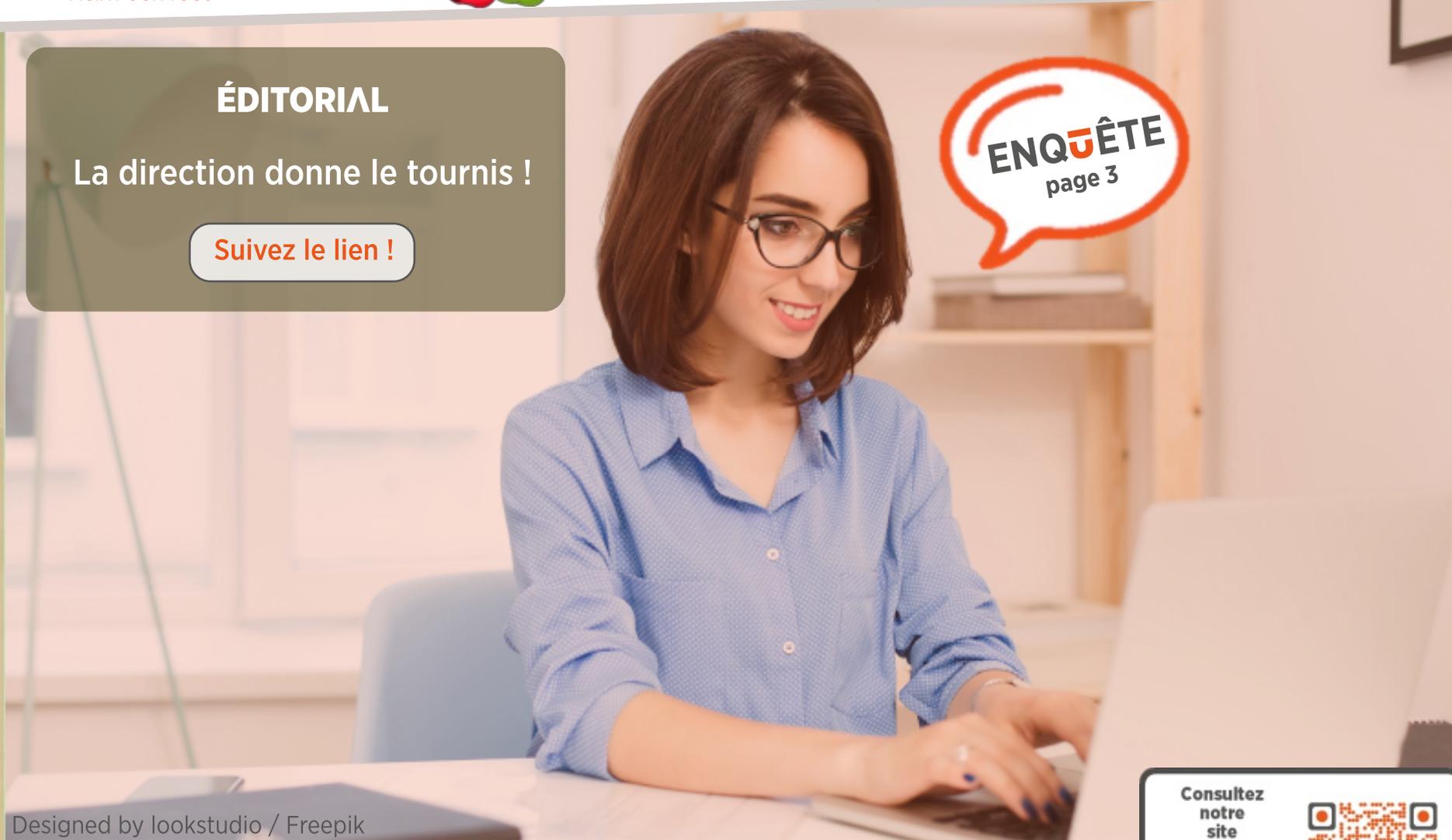


NUMÉRO SPÉCIAL
LE TÉLÉTRAVAIL

ÉDITORIAL

La direction donne le tournis !

Suivez le lien !



Designed by lookstudio / Freepik



**VOUS N'ATENDEZ PAS D'ÊTRE MOUILLÉ POUR OUVRIR VOTRE PARAPLUIE ...
PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !**



Consultez
notre
site



cfdtsbs.
blogspot.fr



Cfdt:

La CFDT vous informe

Sopra Banking Software**SBS PRIMEURS**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

TÉLÉTRAVAIL !

LE DOSSIER

L'ÉCLAIRAGE

Où en est l'accord actuel ?

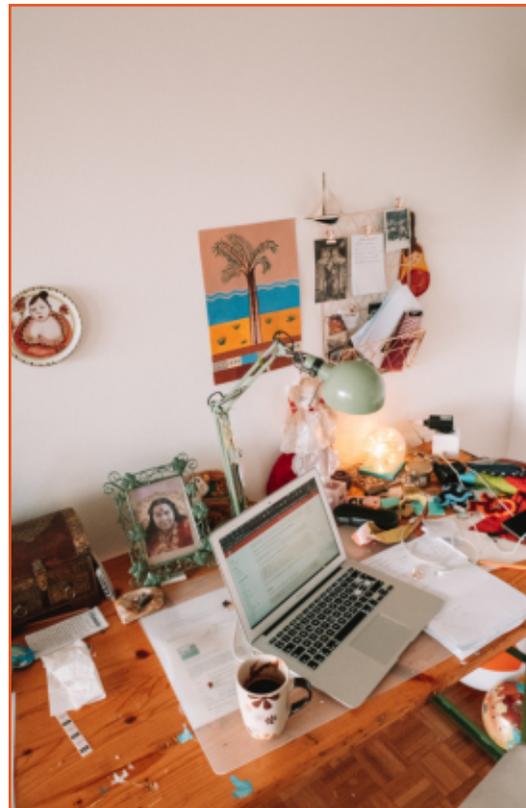
Sous l'impulsion de la **CFDT** le 16 mars 2020, en raison de la crise COVID 19, l'accord de Télétravail signé le 27 septembre 2018 a été prolongé jusqu'au 31 octobre.

Les principaux points de l'accord :

- 1 jour par semaine à la demande du salarié,
- un 2^{ème} jour par semaine à la demande du manager opérationnel,
- 10€/mois de remboursement des frais professionnels liés au télétravail régulier.

Où en est la négociation en cours ?

Dans le but d'avoir une équité pour l'ensemble des salariés, la **CFDT**, le 16 juin 2020, a demandé l'ouverture d'une négociation sur le télétravail au niveau de l'UES.



La direction a préféré engager des négociations dans chaque entreprise de l'UES.

Depuis, de report de réunion en annulation de réunion, de mise en place de groupe de travail à la négociation d'accord a minima, les négociations sont repoussées aux calendes grecques.

Plus d'informations dans notre [flash info](#) du 23 septembre 2020.

Un peu de littérature sur le sujet

- [Ouverture d'une négociation interprofessionnelle](#)
- [Diagnostic paritaire télétravail](#)
- [Etude Adessat](#) : rapport et synthèse d'étude, et un guide pratique du télétravail
- Et ailleurs ? [Enquête CAPGEMINI](#)

Consultez
notre
sitecfdtsbs.
blogspot.fr

Cfdt:

La CFDT vous informe

Sopra Banking Software

SBS PRIMEURS

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ÇA NOUS INTÉRESSE ! QUESTIONNAIRE

PARTAGEZ NOUS VOS ATTENTES

Nos revendications sont **construites** avec nos adhérents

Fort de plusieurs années de revendications sur le sujet au sein de l'UES, de la connaissance du terrain, des remontées de nos adhérents, des salariés, de vos élus, et de l'expérience de la **CFDT** au niveau national, nous avons construit avec l'ensemble de nos adhérents volontaires, un ensemble de propositions.

Dans toutes les entreprises de l'UES, depuis le mois de février, la **CFDT** revendique la mise en place du télétravail dans chaque entreprise de l'UES avec, a minima, les modalités suivantes :

- Trois jours de télétravail, dont un jour flottant et une journée proposée par le manager.
- Une réelle prise en charge des coûts et du matériel.

Retrouvez nos revendications [ici](#) !



Vos attentes orientent nos revendications

La crise sanitaire et le recours massif au télétravail pour tous, par la direction, pour sauver l'entreprise doivent faire évoluer notre réflexion.

La **CFDT** organise une enquête anonyme pour vous permettre de partager vos attentes.

Vous avez des idées, un témoignage, n'hésitez pas à participer à notre réflexion sur ces nouvelles modalités pour réaliser notre métier !

Quelques clics pour nous aider à
construire **vos** télétravail !



**VOUS N'ATENDEZ PAS D'AVOIR UN ACCIDENT POUR ASSURER VOTRE VOITURE ...
PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !**



Consultez
notre
site



cfdt.sbs.
blogspot.fr



Cfdt:

La CFDT vous informe

Sopra Banking Software

SBS PRIMEURS

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

TÉLÉTRAVAIL

CE QUE DIT LA LOI

Parce que l'émergence des outils numériques et des nouveaux espaces de travail rendent le télétravail incontournable et parce qu'il répond à une forte demande sociale, l'ordonnance du 22 septembre 2017 relative à la prévisibilité et à la sécurisation des relations de travail est venue sécuriser et assouplir les modalités de recours au télétravail.

L'objectif : en faire une modalité normale de l'organisation du travail accessible à presque tous les salariés.

Un dispositif aux nombreux avantages

Pour la majorité des salariés qui l'ont adopté, le télétravail présente de nombreux avantages : moins de temps de transport, moins de fatigue et de stress, une capacité de concentration plus importante. Il participe par ailleurs d'une plus grande liberté et autonomie, permettant de concilier plus aisément les temps de vie professionnelle et personnelle.

En somme, **le télétravail peut contribuer à une meilleure qualité de vie au travail.**

L'ORDONNANCE

du 22 septembre 2017

Il présente également un intérêt pour les entreprises : plus grand engagement des salariés, augmentation de la productivité, amélioration de la qualité du travail, attractivité de l'entreprise, diminution de l'absentéisme, etc.



Le télétravail peut s'organiser

- de manière régulière ;
- de manière occasionnelle, pour répondre à des besoins ponctuels, souvent imprévus ;
- en cas de circonstances exceptionnelles, notamment en cas de menace d'épidémie, ou en cas de force majeure, auquel cas, le télétravail peut être considéré comme un aménagement du poste de travail rendu nécessaire pour assurer la continuité de l'activité de l'entreprise et garantir la protection des salariés (L.1222-11).

Pour plus de détails
Suivez ce lien !

Consultez
notre
site



cfdtsbs.
blogspot.fr

